

DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA

D-2012/607
Aménagement d'un gymnase îlot d'Armagnac. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2012/284 du conseil municipal en date du 29 mai 2012, vous avez autorisé l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement d'une médiathèque et d'une salle de sport sur le secteur de l'îlot Armagnac.

Le volet relatif au gymnase a pour but d'offrir une réponse aux besoins liés aux pratiques sportives des habitants du quartier et de renforcer le maillage territorial de l'offre de salles de sports sur le secteur de Bordeaux Sud par la réalisation d'une aire d'évolution sportive 24x44m et d'une salle de boxe.

Le coût des travaux s'élève à 1.556.199,83 € HT. Compte tenu de son intérêt le Conseil régional d'Aquitaine a décidé de soutenir ce projet sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant en €	%
Conseil régional d'Aquitaine	300.000,00 €	19,28%
Ville de Bordeaux	1.256.199,83 €	80,72%
TOTAL H.T.	1.556.199,83 €	

Je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- signer tout document afférant à ce cofinancement
- encaisser ce cofinancement.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération concerne un aménagement en vue de l'ouverture du gymnase d'Armagnac qui a pour but d'offrir une réponse aux besoins liés aux pratiques sportives des habitants du quartier.

Ça concerne la réalisation d'un terrain multisports 24 x 44.

Ça concerne la compétition jusqu'au niveau régional, mais encore national 3 et national 2, vérification faite, puisqu'il y aura une tribune de 300 places.

Et une salle de boxe très attendue aussi dans le quartier.

Le coût des travaux est de 1.556.000 euros.

La Région participe à hauteur de 300.000 euros.

Je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ces documents,
- et encaisser le financement de la Région.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, bien entendu nous voterons cette délibération qui apporte un nouveau gymnase à notre ville.

Cependant nous souhaiterions profiter de cette délibération pour demander la liste des équipements sportifs capables d'accueillir des compétitions sportives à l'échelle de notre ville. Je m'explique.

On nous a dit en commission, et Mme PIAZZA vient de le préciser, que ce gymnase sera très bien pour une pratique départementale, mais qu'il ne serait pas aux normes pour le régional, par exemple.

Il ne s'agit pas pour nous de réclamer des équipements d'un haut niveau dans tous les quartiers, mais d'avoir une vision à l'échelle de la ville d'équipements dignes d'une commune qui se veut sportive.

Bref, est-on à même de recevoir sur notre ville toutes les compétitions sportives et à tous les niveaux ?

Cette vue d'ensemble que vous voudrez bien nous donner nous permettra d'avoir une vue des équipements pour les différentes pratiques sportives. Nous attendons donc ce document avec impatience.

Pour illustrer mon propos, si on prend les piscines il est étonnant de lire dans Sud-Ouest que Francis Luyce, Président de la Fédération Française de Natation, regrette qu'un équipement digne de ce nom n'existe pas sur Bordeaux, ou encore que des présidents de clubs dénoncent l'accueil fait sur Bordeaux aux compétitions nationales ou européennes sans tribunes pour le public. Un comble pour une ville qui se veut sportive, qui fait des ponts d'or au foot mais qui néglige la natation.

Vous disiez, Monsieur le Maire, qu'une grande agglomération se doit d'avoir un grand stade. Vous semblez moins exigeant avec les piscines.

Pour finir, je me rappelle les débats autour de la restauration de la piscine du Grand Parc. On nous disait que les présidents de clubs ne désiraient pas du tout des piscines de 50 m. A la lecture de ces articles de journaux il semble qu'il est possible de nous raconter n'importe quoi pour faire mieux passer la pilule.

M. LE MAIRE. -

J'ai beaucoup de mal à suivre votre pensée sportive, M. PAPADATO. Je pense que pour nous permettre d'accueillir des rencontres internationales de football et de rugby vous allez revoir votre position sur le stade du Lac.

Nous avons fait des équipements dans le passé qui ont été conçus pour accueillir des rencontres internationales. Je pense au vélodrome. Aujourd'hui ils sont peu utilisés.

Donc faire partout des piscines olympiques c'est un luxe que je n'envisage pas de développer. Les piscines, elles sont faites pour les Bordelais, pour les enfants de Bordeaux, pour les adultes de Bordeaux, pour les associations de Bordeaux et pas forcément pour organiser des compétitions internationales. Nous continuerons dans cette voie.

Qui est favorable à l'aménagement de ce gymnase ? Tout le monde j'imagine.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Personne. Très bien.

D-2012/608

Associations Sportives Bordelaises. Aides en faveur du développement du sport. Année 2012. Avenant.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La politique sportive de la Ville vise à favoriser la pratique du plus grand nombre et en particulier celle des plus jeunes afin d'exploiter le rôle essentiel du sport sur l'éducation et la santé. A cet effet, le développement des écoles multisports portées par les associations sportives bordelaises doit être soutenu.

L'école multisports est une action à caractère éducatif proposant à des jeunes âgés de 6 à 11 ans la possibilité de découvrir une palette d'activités sportives.

Par leurs caractéristiques premières, ces pratiques sportives :

- [favorisent l'éveil et la découverte,
- [participent à l'autonomie de chacun par l'information et la connaissance,
- [contribuent à l'apprentissage de la vie en collectivité,
- [développent l'envie, le goût et la participation par le plaisir et le jeu,
- [contribuent à l'équilibre physique, psychique de chaque jeune

Afin de poursuivre ces objectifs et de concourir au développement de ces écoles multisports sur le territoire bordelais, la Ville propose une Charte de qualité ci-jointe aux associations sportives garantissant ainsi un cadre d'organisation et des règles de fonctionnement communs à ces animations proposées aux jeunes Bordelais.

La mise en œuvre de ces activités représente un coût pour les associations et nous proposons de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Avant-Garde Jeanne-D'Arc (AGJA)	4 000 €
Association Sportive Charles Martin	3 000 €
ASPTT	4 000 €
Bordeaux Etudiants Club	5 000 €
Club Pyrénées Aquitaine	4 000 €
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	4 000 €
Union Saint Bruno	4 000 €
Union Saint Jean	4 000 €
Union Sportive Chartrons	4 000 €

Ces sommes sont à imputer sur l'opération P0570003.

Par ailleurs, les Girondins de Bordeaux Handball Club ont mis en œuvre, outre leur école multisports, des actions éducatives dans les établissements scolaires du quartier de la Bastide auprès des enfants et des jeunes adolescents dans le cadre notamment des temps périscolaires. Cette association propose également des animations sportives, avec le soutien des autres clubs sportifs du quartier qu'elle sollicite, au cours des vacances scolaires permettant ainsi à un public parfois en difficulté de découvrir les séjours sportifs.

Ces actions, s'inscrivant dans la politique sportive municipale, représentent un coût pour cette association et nous proposons, afin que ces animations se déroulent dans les meilleures conditions et qu'elles profitent au plus grand nombre, de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Association	Activités	Subventions
Girondins de Bordeaux Handball Club	Animations sportives de proximité et vacances sportives	20 000 €

Cette somme est à imputer sur l'opération P0570003.

Les jeunes licenciés du Bordeaux Gironde Hockey sur Glace vont disputer le Tournoi International de Hockey sur Glace de Québec. Ils représenteront ainsi les couleurs de la Ville parmi les 2300 jeunes hockeyeurs provenant de 16 pays dans un tournoi attirant plus de 200 000 personnes sur onze jours. Cette compétition entraîne un coût supplémentaire pour le club et nous proposons de les aider en lui versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Association	Activité	Subventions
Bordeaux Gironde Hockey sur Glace	Tournoi International de Hockey sur Glace de Québec	2 000 €

Cette somme est à imputer sur l'opération P0550003.

L'association Boxing Club Bordelais propose des animations de boxe éducative dans de nombreux quartiers de la Ville pour tous les publics et notamment les plus jeunes. Ces actions de sensibilisation à la pratique sportive s'accompagnent également d'une initiation musicale lors des opérations « Boxe and Soul » permettant ainsi de s'initier gratuitement à la boxe sur fond musical. Nous proposons d'aider cette association à maintenir et développer ces animations en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Association	Activité	Subventions
Boxing Club Bordelais	Animations Boxe éducative	3 000 €

Cette somme est à imputer sur l'opération P0570003.

Enfin, dans le cadre de l'EURO 2016 de football dont l'organisation a été confiée à la France, dix villes et agglomérations, dont Bordeaux, accueilleront les 51 matchs d'une des plus grandes compétitions sportives mondiales.

Face aux enjeux sportifs et économiques liés à l'organisation de cet évènement, les dix villes et agglomérations concernées se sont constituées en association loi 1901 dénommée « Club des sites d'accueil de l'Euro 2016 ». L'objectif du club des sites est de constituer une force collective apte à déterminer avec l'UEFA et sa structure organisationnelle Euro 2016 SAS, les conditions de la réussite de l'évènement et de définir les périmètres d'intervention des différents partenaires, UEFA, Fédération Française de Football, Etat, Collectivités.

Afin de permettre au club des sites d'être un acteur garant de l'intérêt général et des équilibres économiques de l'organisation de cet événement, nous proposons de participer à son fonctionnement en versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Association	Activité	Subventions
Club des sites d'accueil de l'Euro 2016	Organisation de l'Euro 2016	4 000 €

Cette somme est à imputer sur l'opération P0550003.

Des conventions d'objectifs ont été signées avec certaines de ces associations en janvier 2012. Ces nouvelles aides financières modifient le montant total déjà conventionné. Vous trouverez ci-joint les avenants aux conventions d'objectifs.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à

- [signer les avenants aux conventions passées avec les associations
- [verser les subventions aux associations concernées.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mr Vincent MAURIN

Sauf pour la subvention à l'Association Euro 2016:

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

MME PIAZZA. -

Cette délibération concerne une aide aux écoles multisports portée par nos associations bordelaises. Une action à caractère évolutif proposant à des enfants de 6 à 11 ans la possibilité de découvrir une palette d'activités sportives.

Cette année la Ville propose une charte de qualité garantissant ainsi un cadre d'organisation et de règles de fonctionnement commun.

La mise en œuvre de cette dynamique portée par nos écoles représente un coût. On voudrait donc les aider. Nous vous proposons de les aider dans ce cadre-là.

Toujours dans la même délibération, une proposition aux Girondins de Bordeaux Handball Club qui ont mis en œuvre, en plus de leur école multisports, des actions éducatives dans les établissements scolaires du quartier de La Bastide auprès des enfants et des adolescents dans le temps périscolaire et aussi des animations sportives en partenariat avec d'autres clubs sportifs de la rive droite, et plus, au cours des vacances scolaires pour que tout le monde ait droit à des séjours sportifs.

Nous vous proposons en temps qu'acteurs forts du quartier de les aider à la réussite de ces animations pour le plus grand nombre.

Je tiens aussi à préciser que ce club support est pour nous un soutien formidable dans le lien qu'il peut tisser avec les centres d'animation à la fois de Queyries et de La Benaige, c'est-à-dire qu'ils sont un lien dans le développement et les animations sportives pour faire que les publics se croisent. Cette coordination portée par ce club est formidable pour nous.

Ensuite une proposition : les jeunes du club des Boxers Hockey sur Glace vont disputer un tournoi international à Québec. C'est une subvention à hauteur de 2.000 euros pour les aider à financer ce projet où Bordeaux sera représentée.

Enfin le Boxing Club Bordelais, un club qui propose des animations de boxe éducative - je crois que vous le connaissez tous - en direction de tous les publics avec ou sans fond musical : la « Boxe and Soul ». Nous vous proposons de les aider.

Pour terminer, dans le cadre de l'Euro 2016 dont l'organisation a été confiée à la France nous aimerions adhérer au « Club des sites ». De quoi s'agit-il ?

10 villes et agglomérations, dont Bordeaux, accueilleront 51 matchs. Pour cela il faut s'organiser face aux enjeux sportifs et économiques liés à l'organisation de cet événement. Les 10 villes hôtes se sont constituées en association loi 1901 : le « Club des sites d'accueil de l'Euro 2016 », l'objectif étant de constituer une force collective apte à déterminer avec l'UEFA et sa structure organisationnelle Euro 2016 SAS les conditions de réussite de l'événement et de définir les périmètres d'intervention des différents partenaires : l'UEFA, la FFF, l'Etat et les collectivités.

Un comité de pilotage réunira deux à trois fois par an tous ces partenaires à la fois sportifs et du secteur public.

Ce « Club des sites » auquel je vous propose d'adhérer est présidé par le sénateur-maire Vincent Maurice, Maire de Saint-Etienne, qui sera un acteur garant de l'intérêt général et des équilibres économiques de l'organisation de cet événement.

Il vous est donc proposé de participer au fonctionnement de cette association.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, Madame l'Adjoint, un mot sur cette délibération et une petite réflexion.

Quand on voit les besoins des Girondins Bordeaux Handball sur La Bastide et le travail entrepris sur le terrain on se dit qu'il serait peut-être temps que la Ville s'interroge sur la création d'une maison de quartier qui fédère les énergies à l'échelle d'un quartier et permette enfin à La Bastide de connaître ce qui se passe sur d'autres quartiers.

Les JSA, par exemple, fêtent leurs 30 ans d'existence, et quand on voit le travail entrepris par cette maison de quartier grâce au soutien actif de la Ville en personnels et en subventions on se dit que tout est possible aussi ailleurs.

Une maison de quartier est un plus qui va bien au-delà de ce que peut apporter un centre d'animation ou un club sportif. Il n'y a qu'à voir la dynamique des maisons de quartiers comme Saint-Bruno, l'AGJA ou Chartrons, et j'en passe, pour comprendre que cet outil au service de la ville et de ses habitants est essentiel.

La maison de quartier est force de proposition d'activités sportives et culturelles. Le rayonnement à l'échelle du quartier est plus important que ce que peuvent fournir les centres d'animation ou les clubs sportifs tout seuls dans leur discipline.

Ce n'est pas pour rien que ces maisons de quartiers font la une régulièrement de Sud-Ouest pour les pages culturelles ou les pages sportives.

Les maisons de quartiers brassent les générations, les activités et les populations bien au-delà des quartiers où elles sont implantées.

Voilà un héritage de l'ère Chaban qui a été positif. Il est dommage que cet héritage n'ait pas été repris par l'équipe actuelle et développé dans les quartiers qui n'en sont malheureusement toujours pas dotés.

En commission on me répond que c'est une question de moyens financiers notamment. Les habitants de La Bastide, de Bacalan ou de Belcier apprécieront cette réponse.

Monsieur le Maire, vous dites vouloir développer le thème de la proximité ; développez d'autres maisons de quartiers et la proximité sera vivante et active.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, j'ai une demande particulière à vous présenter.

J'espère que vous trouverez d'abord ma pensée sportive cohérente. Je crois qu'elle l'est. J'espère que vous me rendrez grâce sur ce terrain-là. Ma requête est la suivante.

Cette délibération s'appelle « Associations sportives bordelaises – Aides en faveur du développement du sport », et vous glissez, Mme PIAZZA, à la fin de cette délibération une subvention de 4.000 euros au profit d'un organisme qui s'appelle Euro 2016 SAS.

Ça n'a rien à voir avec l'aide en faveur des associations bordelaises dont vous nous avez parlé précédemment.

Ce que je vous demande c'est de dissocier en deux cette délibération. L'Euro n'a rien à voir avec l'aide en faveur des associations bordelaises. D'autant plus que naturellement nous sommes prêts à voter la première partie de la délibération, les aides que Patrick PAPADATO a évoquées. Par contre vous imaginez bien qu'il est hors de question que nous votions le moindre centime en faveur de l'aide apportée à l'UEFA pour organiser l'Euro 2016.

C'est là où je faisais allusion, Monsieur le Maire, à la cohérence de notre pensée sportive. D'autant plus que la délibération nous précise bien que :

« L'objectif du Club des sites est de constituer une force collective apte à déterminer avec l'UEFA et sa structure organisationnelle Euro 2016 SAS les conditions de la réussite de l'événement et de définir les périmètres d'intervention des différents partenaires... »

C'est-à-dire du baratin. C'est-à-dire ce qui devrait être à la charge exclusive de l'UEFA.

Permettez-moi de vous rappeler que – je vais prendre le langage des jeunes – l'UEFA va se « gaver grave » pendant l'Euro 2016 avec les droits de télévision qu'il va être le seul à encaisser.

Et nous, ils nous demandent pour les aider à organiser, en plus du stade neuf que nous leur donnons en répondant à leurs caprices organisationnels, d'adhérer à cette association bidon et de leur donner 4.000 euros pour voir - Pour voir.

On n'a pas été associés aux statuts. Je pense qu'on a été d'autant moins associés aux statuts et au montant de la cotisation qui nous est aujourd'hui réclamée, que - Mme PIAZZA vous connaissez notre vigilance sur tout ce qui concerne l'Euro 2016 - je vous rappelle que lors du Conseil Municipal du 24 octobre 2011 quand cette association avait déjà été évoquée, je vous avais dit : « Est-ce que vous savez combien ça va coûter ? » et « Nous, nous ne voterons pas la moindre subvention ou la moindre cotisation à cette association. » Vous m'aviez indiqué alors, je cite :

« Je rappelle que le Conseil Municipal de Bordeaux reste souverain dans sa décision du montant de cette cotisation. »

Ce n'est pas possible. On ne peut pas être souverain. Ce sont des statuts qui fixent. Donc la cotisation aujourd'hui qui nous est réclamée c'est la cotisation fixée par les statuts de cette association bidon.

Aujourd'hui vous nous proposez d'abonder notre participation à hauteur de 4.000 euros. Il est exclu, comme je l'indiquais, que nous versions le moindre centime à cette association chargée de faire le boulot pour lequel l'UEFA est déjà payée. Donc ce que je vous demande très solennellement c'est de diviser en deux la délibération. La première partie, OK, on la vote, mais la deuxième on ne peut pas la voter. Comprenez-nous.

Si vous maintenez à tout prix cette espèce de sauce que vous faites entre les différentes subventions, on ne peut pas voter car après je pense que vous nous reprocherez trop souvent d'être favorables à l'Euro 2016. Donc nous serons obligés à notre corps défendant de nous abstenir sur cette délibération. On ne peut pas voter contre pour ne pas pénaliser les premiers projets évoqués. On ne peut pas voter non plus, donc je vous demande de dissocier en deux la délibération.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Je ne vais pas répéter ce qui a été très bien dit par mon collègue.

On a d'une part un certain nombre de subventions à des associations sur lesquelles on n'a rien à dire, et d'autre part on a ici une subvention au Club des sites d'accueil de l'Euro. Je crois qu'on pourrait très bien s'en passer.

Donc si ça pouvait être dissocié ça serait bien car nous pourrions voter pour l'ensemble des subventions attribuées dans la première partie.

M. LE MAIRE. -

Mme PARCELIER

MME PARCELIER. -

Je voudrais répondre à M. PAPADATO qu'avant de créer une maison de quartier il faut d'abord préciser les besoins des habitants et regarder l'offre existante.

Aujourd'hui à La Bastide nous avons deux centres d'animation qui présentent de nombreuses activités, notamment des activités culturelles avec des pôles d'excellence tant en cirque qu'en danse avec deux festivals : un festival cirque et un festival danse, et nous avons 12, même bientôt 14, clubs sportifs avec disciplines sportives sur le quartier.

Effectivement, c'est les Girondins Hand, avec un éducateur, Fabien, qui fait le lien entre toutes ces structures sportives, qui ont créé une école multisports, coordonnent des activités, des événements, tout ceci en réseau. Nous avons un réseau d'acteurs.

Bien sûr ce n'est pas regroupé dans une maison de quartier, mais nous avons des activités sportives et des activités culturelles qui se font sur La Bastide, qui répondent aux besoins des habitants, et un réseau. Tout à l'heure on a parlé des associations de réseau. Là il y a un véritable réseau en partenariat ; les publics se croisent, tant les publics allant aux activités culturelles que ceux allant aux activités sportives.

Donc créer là ex nihilo une maison de quartier supplémentaire, je pense que ça ne répondrait pas à un besoin. Par contre nous devons continuer à renforcer ces liens entre ces acteurs sportifs et culturels pour que tous les publics s'y retrouvent et aillent d'une structure à l'autre. Mais aujourd'hui il ne paraît pas utile d'en bâtir une nouvelle.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Deux réponses à donner.

Pour aller dans le sens de Muriel, je ne vais pas aller plus loin, mais effectivement une maison de quartier s'appuie sur un patronage, s'appuie sur une histoire. Point final.

Après on regarde les offres. Aujourd'hui l'offre qui est proposée à La Bastide est une offre de qualité. Il suffisait qu'il y ait un coordonnateur de qualité. Et l'opérateur Girondins de Handball est parfait, enthousiaste, plein d'idées. Il a l'adhésion de tous. Pourquoi aller chercher des murs avec une appellation « maison de quartier ». Donc je pense qu'il ne faut pas se poser de questions.

Par contre se remettre toujours en question, ça oui, c'est ce qu'on fait avec Muriel quand il s'agit de répondre à une attente nouvelle.

Pour répondre à M. HURMIC, je suis sciée, parce que cette association n'aurait pas existé vous l'auriez réclamée. Je vous explique pourquoi.

Depuis que les compétitions internationales existent il n'y avait jamais eu d'associations officielles. Aujourd'hui on en fait une officielle pour défendre l'intérêt général et les collectivités.

Une exemple. L'UEFA va louer le stade, eh bien moi j'ai envie qu'ils le louent très cher, parce que s'ils vont se gaver d'argent, nous on va se gaver d'émotion et de joie.

L'idée première c'est de défendre à la fois tout ce qu'on met à disposition, mais pas simplement les stades, ça va être aussi la gestion de la sécurité publique, ça va être la promotion de l'Euro par la France et les villes, ça va être l'accueil des visiteurs et des supporters, ça va être le transport des services publics... Vous ne croyez pas qu'il faut jouer collectif, les 10 villes ensemble, pour se défendre d'un cahier des charges peut-être mal adapté à notre législation, peut-être vu trop à la hausse ? L'idée est tout simplement de défendre notre intérêt. C'est très sain et uniquement dans cet esprit-là.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC vous avez raté votre tentative pour me convaincre de la cohérence de votre pensée sportive. Vous avez vraiment besoin d'un très bon recyclage en matière footballistique.

Je partage tout à fait la conviction de Mme PIAZZA, c'est un outil. D'ailleurs si les 9 autres villes sont avec nous c'est bien dans le même esprit, c'est pour nous permettre de résister à certaines demandes qui sont parfois excessives de l'UEFA.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Très rapidement, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Arielle PIAZZA dit que cette association aura vocation notamment à permettre de mettre la pression sur l'UEFA pour obtenir un loyer substantiel pour occupation du stade, mais on n'a absolument pas la main. Le contrat de partenariat qui est le mode que vous avez choisi d'adopter pour la réalisation de ce stade confie la gestion exclusive de ce stade à la société de projets qui est gérée par Vinci. Les communes, les collectivités territoriales n'ont absolument aucun pouvoir sur la modulation du loyer.

Donc l'exemple que vous prenez pour contester l'argumentation développée par Pierre HURMIC tombe complètement à l'eau. J'aimerais que le Maire de Bordeaux révise son jugement.

En tout cas si jamais cette association se justifie ce n'est pas par rapport à l'argument que vous avez donné. Je répète, le contrat de partenariat qui a été adopté pour la réalisation de ce stade confie à une société de projets gérée par Vinci la gestion de cet équipement. Donc dites-nous exactement quel pouvoir aura cette association pour moduler ou non les loyers perçus.

MME PIAZZA. -

Cette association sera intégrée dans un comité de pilotage avec tous les partenaires cités : l'UEFA, l'Etat et les villes. Donc l'Etat et les villes vont défendre tout l'aspect du secteur public. On n'est pas là dans le cadre de Vinci ou pas Vinci, on est là pour défendre les intérêts de la collectivité, les 10 villes ensemble pour jouer collectif par rapport au cahier des charges. Point final.

M. LE MAIRE. -

Ceci est valable pour l'Euro 2016, mais de façon générale nous avons tout intérêt à ce que la société gestionnaire développe son chiffre d'affaires puisqu'une partie de la redevance qu'elle nous paye sera proportionnelle à ce chiffre d'affaires. Donc l'argument de M. ROUYEYRE ne tient pas.

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Rapidement, Monsieur le Maire. Pour reprendre une partie de l'argumentation de Pierre HURMIC, restons dans la sémantique et uniquement dans la sémantique.

Votre délibération s'intitule « Associations sportives bordelaises ». Nous avons toute une flopée d'associations sportives bordelaises pour lesquelles vous nous proposez d'accorder des subventions. Nous sommes tout à fait d'accord avec cela.

Il se trouve que cette association - dont je ne discute pas pour ma part le bien ou le mal fondé du but, ma question n'est pas là - n'est pas une association sportive bordelaise, donc n'a rien à voir dans cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, si ça vous est agréable moi aujourd'hui je suis dans un bon jour, tout va bien, donc on va voter toutes les subventions sauf celle-là. Ça me va très bien. Si ça vous fait plaisir...

On vote toutes les subventions :

Vous êtes pour, sauf celle-là.

Et sur celle-là vous êtes contre.

Si ça vous met en paix avec vous-mêmes c'est parfait.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Je ne participe pas au vote de la 608.

M. LE MAIRE. -

La 608 c'est celle dont on discute. D'accord. C'est noté.

CHARTRE DE QUALITE ECOLES MULTISPORTS DE BORDEAUX

I. Objectifs d'une Ecole multiports

Hormis les objectifs communs à toute pratique sportive chez l'enfant (développement des capacités motrices et psychomotrices, découverte, acceptation et respect d'autrui), l'objectif prioritaire d'une école multisports doit consister essentiellement en une découverte d'activités sportives.

L'école multisports doit être un véritable "catalogue interactif vivant" des activités sportives pratiquées au sein des clubs locaux.

Elle doit permettre aux enfants d'appréhender et de découvrir des activités sportives, de connaître leurs contraintes ainsi que les joies qu'elles apportent afin de pouvoir par la suite :

- faire un choix en toute connaissance de cause,
- s'investir dans un apprentissage plus poussé au sein d'un club sportif,
- accéder à la compétition.

II. Public retenu

Garçons et filles des écoles âgés de 6 à 11 ans.

III. Période de l'année

Septembre à juin. Au minimum 25 semaines sur l'année scolaire.
Inscription des enfants à l'école multisports sur l'année scolaire.

IV. Encadrement

Diplômes ouvrant droit à l'enseignement, l'encadrement et l'animation des activités physiques et sportives selon les articles du Code du Sport et personnes titulaires d'une carte professionnelle accordée par le Ministère des Sports.
(BPJEPS, BEESAPT, BEES, DEUG et Licence STAPS, BPAPT...)

V. Contenu de l'enseignement

Uniquement de la découverte et de l'initiation sportive.

VI. Nombre d'élèves par éducateur

1°) Cas général (15) 20 élèves maximum par Educateur.

Pour une meilleure efficacité, les conditions ci-après sont préconisées :

- Enfants âgés de 6 à 8 ans ⇒ 10/12 enfants pour un éducateur
- Enfants âgés de 9 à 11 ans ⇒ 15 enfants pour un éducateur

2°) Cas particuliers réglementaires à certaines activités

- ☞ Natation
- ☞ VTT
- ☞ Equitation
- ☞ Voile → MAXI. 10 enfants
- ☞ Canoë
- ☞ Escalade

VII. Nombre d'activités proposées aux enfants

Les activités physiques et sportives sont divisées en huit familles, ainsi réparties :

- Activités athlétiques : athlétisme, triathlon...
- Activités aquatiques : natation, activités subaquatiques, plongée...
- Activités gymniques : gymnastique, gymnastique rythmique, trampoline, acrosport...
- Activités physiques artistiques : cirque, danse, patinage artistique...
- Activités sports collectifs : basket-ball, football, handball, hockey, rugby ...
- Activités de raquettes : tennis, badminton ...
- Activités physiques de pleine nature : VTT, course d'orientation, voile, escalade, canoë kayak, équitation,
- Activités d'opposition : judo, lutte, boxe, karaté, escrime...

VIII. Nombre d'activités pratiquées pendant l'année

L'enfant devra s'inscrire dans 5 activités appartenant chacune à une famille d'activités différentes (voir article VII).

IX. Périodicité des cycles d'initiation

Un cycle d'activité doit comporter entre 5 et 7 séances.

Il est fortement recommandé de proposer un temps hebdomadaire de 3 heures avec une séance d'une durée d'une heure minimum.

X. Constitution de groupes homogènes pour des Ecoles de Sports

Au minimum 2 groupes d'âge seront constitués dans les divers ateliers :

- 1) → 6 à 8 ans
- 2) → 9 à 11 ans.

XI. Partenariat avec les associations sportives

Dans la mesure du possible, un partenariat avec les associations sportives locales, ainsi qu'avec celles des communes avoisinantes est à rechercher.

Dans le cas des clubs omnisports, il est fortement souhaitable de privilégier le partenariat associatif interne (entre sections) par des modalités précises.

XII. Existence d'un projet pédagogique

Un projet pédagogique précis et détaillé doit constituer la ligne directrice de l'ensemble des activités proposées. Celui-ci pourra faire l'objet d'une évaluation par les services compétents de la Ville de Bordeaux.



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION GIRONDINS DES BORDEAUX HANDBALL CLUB – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Girondins de Bordeaux Handball Club le 17 janvier 2012 pour un montant de 240 000 €. Un avenant à cette convention a été signé le 16 juillet 2012 pour mettre en œuvre des animations sportives lors de la manifestation « Bouge ta santé », portant la subvention globale à 241 600 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Joël GUEGAN, Président de l'Association Girondins de Bordeaux Handball Club,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Les Girondins de Bordeaux Handball Club mettent en œuvre des actions éducatives dans les établissements scolaires du quartier de la Bastide auprès des enfants et des jeunes adolescents dans le cadre notamment des temps périscolaires. D'autre part, cette association propose des animations sportives au cours des vacances scolaires permettant ainsi à un public parfois en difficulté de découvrir les séjours sportifs.

Ces actions s'inscrivent dans la politique sportive municipale et nécessitent une aide financière d'un montant de 20 000 € afin que ces animations se déroulent dans les meilleures conditions et qu'elles profitent au plus grand nombre.

Par conséquent, la subvention globale des Girondins de Bordeaux Handball Club est portée à 261 600 €.

ARTICLE 2 – EVALUATION

La mission de coordination des actions sportives au sein des établissements scolaires du quartier de la Bastide et les vacances sportives devront faire l'objet d'un compte-rendu tous les deux mois auprès de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Girondins de Bordeaux Handball Club

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Joël GUEGAN
Président



**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION AVANT-GARDE
JEANNE D'ARC – ANNEE 2012**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Avant-garde Jeanne d'Arc, le 30 janvier 2012 pour un montant de 87 300 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Paul Henri Schmidt, Président de l'Association Avant-garde Jeanne d'Arc,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'avant-garde Jeanne d'Arc est portée à 91 300 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Avant-garde Jean d'Arc

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Paul Henri Schmidt
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION ASPTT – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association ASPTT, le 25 janvier 2012 pour un montant de 162 700 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Gérard SERVIÉS, Président de l'Association ASPTT,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'ASPTT est portée à 166 700 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association ASPTT

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Gérard SERVIÉS
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION BORDEAUX ETUDIANTS CLUB – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Bordeaux Etudiants Club, le 23 janvier 2012 pour un montant de 210 000 €. Un avenant à cette convention a été signé le 9 mai 2012 pour mettre en œuvre les Championnats de France Elite de GRS, portant la subvention globale à 212 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Gérard JANVIER, Président de l'Association Bordeaux Etudiants Club,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 5 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de Bordeaux Etudiants Club est portée à 217 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Bordeaux Etudiants Club

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Gérard JANVIER
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac, le 19 janvier 2012 pour un montant de 30 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Madame Marie Claire PARGADE, Présidente de l'Association Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac,

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale du Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac est portée à 34 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Sporting Chantecler Bordeaux
Nord le Lac

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Marie Claire PARGADE
Présidente



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SAINT BRUNO – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Saint Bruno, le 20 janvier 2012 pour un montant de 209 600 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre Marie LINCHENEAU, Président de l'Association Union Saint Bruno

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Saint Bruno est portée à 213 600 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Saint Bruno

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Pierre Marie LINCHENEAU
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SAINT JEAN – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Saint Jean, le 17 janvier 2012 pour un montant de 30 700 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Pierre GAMUNDI, Président de l'Association Union Saint Jean

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Saint Jean est portée à 34 700 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Saint Jean

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Pierre GAMUNDI
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION UNION SPORTIVE CHARTRONS – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Union Sportive Chartrons, le 18 janvier 2012 pour un montant de 54 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Eric COT, Président de l'Association Union Sportive Chartrons

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 4 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale de l'Union Sportive Chartrons est portée à 58 000 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Union Sportive Chartrons

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Eric COT
Président



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION BORDEAUX GIRONDE HOCKEY SUR GLACE – ANNEE 2012

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Bordeaux Gironde Hockey sur Glace, le 6 février 2012 pour un montant de 195 500 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Bruno JAFFEUX, Président de l'Association Bordeaux Gironde Hockey sur Glace

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

L'association gère une école multisports permettant aux enfants de 6 à 12 ans la découverte de différentes activités sportives. La subvention initiale est donc augmentée de 2 000 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire. Par conséquent, la subvention globale du Bordeaux Gironde Hockey sur Glace est portée à 197 500 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Bordeaux Gironde Hockey sur Glace

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Bruno JAFFEUX
Président

D-2012/609
Golf de Bordeaux Lac. Modification des tarifs. Avis.
Autorisation

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 23 novembre 2009, vous avez confié à la Société Blue Green la gestion et l'exploitation du golf de Bordeaux Lac sous forme d'un contrat de concession modifié par son avenant n° 1 en date du 27 septembre 2010

Dans son article 34 la convention de délégation de service public prévoit que toute « modification tarifaire doit faire l'objet de l'approbation expresse et préalable du concédant ».

La grille tarifaire comprend différentes catégories comme les abonnements, les tarifs green fees, la location de matériel et services, les abonnements tarifs public et produits d'enseignement.

Les abonnements Bordeaux Lac

Les abonnements couvrent une période de 1 an de date à date, et permettent à son titulaire un libre accès à l'ensemble des parcours du golf de Bordeaux Lac. Ces abonnements sont individuels ou couple (personnes mariées, pacsées ou justifiant d'un état de vie commune), le conjoint bénéficie d'un abonnement individuel – 30 %.

Chaque golfeur dispose du choix entre un abonnement permanent (7 jours sur 7) ou semainier (5 jours sur 7) qui exclut les week-end et jours fériés.

En achetant un abonnement annuel, qui correspond à un paiement comptant unique, le golfeur bénéficie d'un escompte de 5 % par rapport à un abonnement mensuel payé chaque mois.

Tous les tarifs 2013 portant sur les abonnements Bordeaux Lac connaissent une augmentation de moins de 2,5%.

Cette augmentation prend en compte l'ensemble des travaux et investissements menés sur le terrain visant à son amélioration mais aussi et surtout l'ouverture d'un nouveau parcours pitch and putt 9 trous au mois de juin et dont l'accès sera compris dans l'abonnement. Les usagers bénéficieront également d'une nouvelle zone d'entraînement de 6000 m2 composée de 3 grands greens d'entraînements.

Enfin les membres d'un comité d'entreprise pourront bénéficier de 10 % de remise et le résident bordelais d'une remise de 15 %.

Les personnes à mobilité réduite (PMR) se verront offrir l'utilisation d'une voiturette à l'année.

Les abonnements trisites (golfs de Bordeaux Lac, Pessac et Gujan Mestras)

L'abonnement Gironde connaît les mêmes déclinaisons que les abonnements Bordeaux, à savoir individuel/couple, permanent /semainier, annuel/mensuel.

Cet abonnement permet à son titulaire d'accéder aux 36 trous du golf de Pessac, aux 27 trous du golf de Gujan et les 45 trous de Bordeaux Lac.

Practice et location

Les tarifs de ces prestations seront inchangés pour 2013 malgré les fortes améliorations menées sur le practice et les prestations club house telles que les vestiaires ou caddy master.

Aucun supplément ne sera demandé pour l'accès aux nouvelles zones d'entraînements (greens supplémentaires).

Les tarifs green fees

Les tarifs green fees augmentent aussi de moins de 2,5 %.

Le golf de Bordeaux Lac propose des greens fees semaine et week-end et ce sans distinction de période.

Les étudiants et jeunes de moins de moins de 26 ans pourront profiter d'une remise de 50 % sur le tarif public, les membres d'un comité d'entreprise ou les porteurs d'une carte « privilège » pourront bénéficier de 20 % à 30 % de remise.

Un green fee à 20 € sera mis en place pour l'accès au nouveau parcours pitch and putt (parcours d'entraînement 9 trous).

Les greens fees « fin de journée » ont été créés en 2011 et seront reconduits en 2013. Cette formule permet aux usagers de bénéficier dès 14 h en basse saison et 16 h en haute saison d'un accès au parcours jusqu'à la nuit pour le prix d'un parcours 9 trous.

Enfin, à noter que les greens fees sont valables à la journée dès lors que l'utilisateur n'anticipe pas 2 réservations dans la journée, ainsi un golfeur ayant terminé son parcours peut s'il le souhaite et si les disponibilités du planning le permettent accéder une nouvelle fois au parcours.

Location matériel et services et abonnements tarifs public

Les tarifs de ces prestations seront inchangés pour 2013 malgré les fortes améliorations apportées sur le practice et les prestations club house telles que vestiaires ou caddy master. Aucun supplément ne sera demandé pour l'accès aux nouvelles zones d'entraînements (greens supplémentaires).

Pour finir, les tarifs concernant les produits d'enseignement seront inchangés pour 2013.

L'ensemble de ces dispositions visent à proposer aux usagers des services de qualité, sur un terrain en pleine amélioration doté d'un nouvel arrosage, d'une réfection des drains avec assainissement des zones humides.

Les usagers bénéficieront d'un nouveau club house, d'un nouveau practice (passant de 28 postes à 78) et d'un nouveau parcours 9 trous pitch and putt.

Nous vous demandons donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2013

ABONNEMENTS TARIFS PUBLIC (TTC)	Tarifs 2012		Tarifs 2013	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Permanent				
Individuel	1 095,00 €	95,80 €	1 120,00 €	97,91 €
Conjoint	768,00 €	67,20 €	785,00 €	68,68 €
Etudiants (22/25 ans)	549,00 €	48,03 €	560,00 €	49,09 €
Enfants	165,00 €		165,00 €	
Semainier				
Individuel	935,00 €	81,80 €	955,00 €	83,52 €
Conjoint	655,00 €	57,30 €	670,00 €	58,62 €
Permanent trisites* (Bordeaux Lac, Gujan, Pessac)				
Individuel	1 560,00 €	136,50 €	1 599,00 €	139,78 €
Conjoint	1 090,00 €	95,38 €	1 116,00 €	97,66 €
Etudiants (22/25 ans)	770,00 €	67,38 €	765,00 €	66,94 €
Enfants	230,00 €		230,00 €	0,00 €
Semainier trisites*				
Individuel	1 330,00 €	116,38 €	1 360,00 €	119,01 €
Conjoint	920,00 €	80,50 €	945,00 €	82,69 €

ABONNEMENTS TARIFS CE (TTC)	Tarifs 2012		Tarifs 2013	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Permanent				
Individuel	985,00 €		1 008,00 €	
Conjoint	691,00 €		706,50 €	
Semainier				
Individuel	841,50 €		859,50 €	
Conjoint	589,50 €		603,00 €	
Permanent trisites* (Bordeaux Lac, Gujan, Pessac)				
Individuel	1 404,00 €		1 439,10 €	
Conjoint	981,00 €		1 004,40 €	
Semainier trisites*				
Individuel	1 197,00 €		1 224,00 €	
Conjoint	828,00 €		850,50 €	

* La valeur de l'abonnement trisites est fixée en fonction du tarif public de l'abonnement des 3 golfs inclus, à hauteur de 30 % pour Bordeaux Lac, 37 % pour Pessac et 33 % pour Gujan.

ABONNEMENTS TARIFS BORDELAIS (TTC)	Tarifs 2012		Tarifs 2013	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Permanent				
Individuel	930,75 €	81,44 €	952,00 €	83,30 €
Conjoint	652,80 €	57,12 €	667,25 €	58,38 €
Etudiants (22/25 ans)	466,65 €	40,83 €	476,00 €	40,83 €
Enfants	140,25 €	12,27 €	140,25 €	12,19 €
Semainier				
Individuel	794,75 €	69,54 €	811,75 €	70,51 €
Conjoint	556,75 €	48,71 €	569,50 €	49,83 €

GREEN FEE (TTC)	Tarifs 2012	Tarifs 2013
Green Fee 18 trous		
Semaine	33,60 €	34,40 €
Week-end	43,80 €	44,80 €
Green Fee CE semaine	26,90 €	27,50 €
Green Fee CE week-end	35,00 €	35,80 €
Jeunes < 26 ans semaine	16,80 €	17,20 €
Jeunes < 26 ans week-end	21,90 €	22,40 €
Green Fee 9 trous		
Semaine	24,00 €	24,50 €
Week-end	31,00 €	31,50 €
Green Fee CE semaine	19,20 €	19,60 €
Green Fee CE week-end	24,80 €	25,20 €
Jeunes < 26 ans semaine	12,00 €	12,25 €
Jeunes < 26 ans week-end	15,50 €	15,75 €
Droit de compétition		
Compétition adultes	10,00 €	10,00 €
Compétition jeunes et étudiants de - de 26 ans	5,00 €	5,00 €
Annexes Parcours		
Terrain école	Gratuit	20 € journée
Putting-green	Gratuit	Gratuit

LOCATION MATERIEL ET SERVICES (TTC)	Tarifs 2012	Tarifs 2013
Practice		
Carte de 1 seau de balles	3,50 €	3,50 €
Carte de 3 seaux de balles	10,00 €	10,00 €
Carte de 10 seaux de balles	25,00 €	25,00 €
Carte de 10 seaux de balles	42,00 €	42,00 €
Un tee de practice	3,00 €	3,00 €
Location		
Un club	4,00 €	4,00 €
Sac club 1/2 série	10,00 €	10,00 €
Chariot	5,00 €	5,00 €
Voiturette 9 trous	16,00 €	17,00 €
Voiturette 18 trous	25,00 €	25,00 €
Casier vestiaire (la journée)	3,00 €	3,00 €
Casier vestiaire (à l'année)	27,00 €	27,00 €
Vestiaire-douches	Gratuit	Gratuit
Serviette de bain	Gratuit	Gratuit

ABONNEMENTS TARIFS PUBLIC (TTC)	Tarifs 2012		Tarifs 2013	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Journée portes ouvertes Stage de 2 heures sur rendez-vous avec au maximum 15 personnes	Gratuit		Gratuit	
Stage premium - 2 heures de cours collectifs - prêt du matériel pendant les cours 10 personnes maximum	20,00 €		20,00 €	
Stage Blue Green 1er - 6 heures de cours collectifs - 1 carte de 3 seaux de balles offerte - accès au parcours 18 trous des étangs - prêt du matériel pendant les cours (selon disponibilité)	75,00 €			
Stage Blue Green 1er - 6 heures de cours collectifs - 1 carte de 3 seaux de balles offerte - accès au parcours 9 trous compact - prêt du matériel pendant les cours (selon disponibilité)			75,00 €	
Passeport 5 mois - 25 heures de cours collectifs et passage carte verte - 1 carte de 20 seaux de balles offerte - accès à volonté au grand parcours 18 trous des Etangs pendant 5 mois	425,00 €	89,50 €	425,00 €	89,50 €
Passeport pour l'index - 11 leçons individuelles d'1/2 heure - 3 parcours accompagnés de 2 heures (3 personnes maximum) - 6 compétitions Blue Green - accès aux parcours des Etangs pendant 6 mois	850,00 €	149,00 €		
Passeport pour l'index - 18 heures de cours collectifs - 6 compétitions Blue Green - accès aux parcours des Etangs pendant 6 mois			850,00 €	149,00 €
Passeport "All inclusive" - 1 an d'accès au parcours à volonté (6 mois d'accès au compact et 6 mois d'accès au grand parcours) - 1 an d'enseignement (formules d'enseignement des passeports 5 mois et passeport pour l'index) - accès au parcours 18 trous des Etangs - 1 demi-série Wilson Ultrat 45	1 275,00 €	111,90 €	1 275,00 €	111,90 €

PRODUITS D'ENSEIGNEMENT PERFECTIONNEMENT (TTC) - Tarifs annuels	Tarifs 2012	Tarifs 2013
Leçon individuelle Leçon de 30 minutes	de 20 € à 30 €	de 20 € à 30 €
Carnet de 10 leçons individuelles Leçon de 30 minutes 11ème leçon offerte	de 200 € à 300 €	de 200 € à 300 €
Live Golf 2 h de rendez-vous personnalisé sur le parcours Une évaluation en 10 points en condition de jeu sur le parcours	120,00 €	120,00 €

STAGES (TTC) - Tarifs annuels	Tarifs 2012	Tarifs 2013
Stage Week-end (de 3 à 6 personnes) 2 demi-journées de 3 heures de cours collectifs Balles de practices et matériel fournis Accès à volonté au parcours compact pendant la durée du stage	135,00 €	135,00 €
Stage Intensif (de 3 à 6 personnes) 4 demi-journées de 3 heures de cours collectifs Balles de practice et matériel fournis Accès à volonté au parcours compact pendant la durée du stage	250,00 €	250,00 €

SCOLAIRES avec au maximum 35 personnes (TTC)	Tarifs 2012	Tarifs 2013
Séance de formation d'une heure pour une classe ou un groupe d'enseignants pour les écoles élémentaires publiques de la ville de Bordeaux	80,00 €	80,00 €
Séance de formation d'une heure pour les autres groupes	100,00 €	100,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

MME PIAZZA. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année il vous est proposé la nouvelle grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2013.

L'ensemble des tarifs proposés vise à offrir aux usagers des services de qualité sur un terrain aujourd'hui en pleine amélioration doté :

- d'un nouvel arrosage,
- d'une réfection des drains avec assainissement des zones humides parce que c'était très humide,
- d'un nouveau club house,
- d'un nouveau practice passant de 28 à 78 postes,
- et d'un nouveau parcours 9 trous.

Les tarifs concernant les prestations de location du matériel, les services, les produits d'enseignement et l'utilisation des practices restent inchangés en 2013 malgré toutes les améliorations citées. On peut s'en féliciter.

Les tarifs 2013 portant sur les abonnements connaissent une augmentation à hauteur de 2,5% en sachant qu'en plus de ce confort décrit les usagers bénéficieront d'une nouvelle zone d'entraînement de 6000 m².

Les résidents bordelais : une remise de 15%.

Les comités d'entreprise : une remise de 10%.

Je vous demande d'autoriser le maire à l'application de ces nouveaux tarifs.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Puisque la démocratisation de la pratique du golf est un vrai souci nous sommes étonnés qu'une tarification sociale ne soit toujours pas proposée en fonction des revenus. Ça se pratique sur d'autres équipements sportifs ou culturels. A quand une tarification qui tienne compte de cela ? Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. –

Une politique sociale est toujours approuvée. On travaille pour cela.

Pour notre club de golf on a choisi une politique plus ouverte sur les jeunes. On l'a axée sur les jeunes parce que c'est un public qu'on n'arrive pas forcément à attirer, particulièrement sur cette dimension du golf. Donc on est plutôt sur l'accueil privilégié de cette population, sans compter que malheureusement dans les moins de 25 ans il y a des chômeurs et il y a une politique sociale qui est proposée sur ce public-là.

Je pense que comme toutes les disciplines sportives nous devons travailler à les attirer vers une pratique sportive quotidienne, c'est ce qu'on appelle le sport santé. Sur le golf nous aimerions développer particulièrement ce public de jeunes.

M. LE MAIRE. -

Qui est contre cette délibération ? Personne.

Qui s'abstient ?

Merci.

D-2012/610
Exploitation d'équipements sportifs et de loisirs. Délégation de service public. Choix du délégataire. Décision. Autorisation.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 avril 2012, vous avez autorisé le principe du recours à une délégation de service public s'agissant de l'exploitation des équipements sportifs et de loisirs, sous la forme d'un contrat d'affermage pour une durée de quatre ans, dans le but de :

- enrichir les pratiques professionnelles d'équipements publics spécifiques ;
- faire peser sur le délégataire les risques d'exploitation du service délégué ;
- rechercher une meilleure efficacité économique du service rendu à l'utilisateur.

Il ressort de ce régime de délégation que la collectivité reste propriétaire des installations et assure les travaux de gros entretien.

En application de la délibération précitée, un avis public d'appel à concurrence a été publié au BOAMP le 11 mai 2012, au JOUE le 19 mai 2012 et dans le magazine « L'équipe » le 14 mai 2012.

A la suite de cette publicité, deux candidats ont remis une offre :

- SBSL Axel Véga,
- Vert Marine.

Ces deux offres ont donné lieu à l'élaboration d'un rapport d'analyse technique et financière par les services de la Ville. Au vu de ce rapport, la Commission de délégation de service public, réunie le 19 septembre 2012, a donné un avis favorable pour qu'une négociation soit engagée avec les deux candidats.

Ces négociations se sont matérialisées par une réunion avec chaque candidat, le 9 octobre 2012.

A l'issue de celles-ci, il vous est proposé de retenir l'offre présentée par la société Axel Vega. La société Axel Véga est le candidat qui a présenté l'offre la plus complète, détaillée et en adéquation avec les contraintes locales et la politique de la Ville.

Conformément aux dispositions réglementaires, vous trouverez joints à cette délibération :

- la copie des procès-verbaux de la Commission de délégation de service public (liste des candidats, ouverture des offres, avis sur les propositions) ;
- les motifs du choix de la proposition qui est soumise à votre délibération ;
- une note exposant l'économie générale du contrat ;
- le projet de contrat d'affermage et ses annexes.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le choix de la société Axel Vega ;
- approuver les termes du projet de contrat et ses annexes, joints à la présente délibération ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la société Axel Vega, le contrat d'affermage pour l'exploitation des équipements sportifs et de loisirs et mettre en oeuvre toutes les formalités utiles à sa prise d'effet au 1^{er} janvier 2013.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

MME PIAZZA. -

Deux candidats ont répondu à l'avis public d'appel à concurrence décidé lors du Conseil Municipal du 30 avril.

Il apparaît sur les deux candidats : Axel Véga et Vert Marine, que l'offre d'Axel Véga est la plus complète, la plus détaillée et en adéquation avec les contraintes locales et la politique de la ville, alors que Vert Marine avait une offre trop généraliste et moins réaliste.

Lors des négociations la société Axel Véga est le candidat qui a là aussi le mieux démontré son savoir-faire et exposé son projet qui repose sur des valeurs partagées avec la ville.

Je rajouterai qu'ils ont aussi toujours été à l'écoute des besoins de nos clubs dans une bonne relation de compréhension allant jusqu'à augmenter les plages horaires pour plus de développement de nos clubs.

Juste prendre un peu de temps pour vous dire que nos équipements sont ouverts 7 jours sur 7, la patinoire de 6 h du matin à minuit, le bowling de 8 h à 2 h du matin, le tennis, badminton, vélodrome de 8 h à 22 h, ce qui est considérable en termes d'offre à nos clubs et au grand public.

Mais pas simplement. Des facilités d'usage aussi comme la mise en place d'un logiciel permettant aux sportifs grand public de connaître la disponibilité des cours de tennis, de badminton et de réserver 24 h sur 24.

Le vélodrome, en plus de son rôle de grand stadium vélodrome avec du cyclisme, de l'athlétisme, du tir à l'arc, du tennis de table et du badminton en direction des scolaires, grand public et clubs, deviendra aussi bientôt un service aux entreprises à travers le sport et à travers de l'événementiel en équipant un salon d'honneur adapté.

Axel Véga possède une grande maîtrise dans l'accueil des spectacles. Ces derniers mois ils nous en ont fait la démonstration en développant leurs contacts afin de proposer plus de spectacles et de concerts de plus grande qualité, contrairement à notre autre candidat Vert Marine pour qui ce n'est pas le métier. Cela a été dit pendant les négociations.

Pour terminer, Axel Véga a une très bonne connaissance des secteurs, des besoins des producteurs, des tendances en termes de loisirs et de spectacles.

Au final nous avons trouvé un très bon équilibre entre activités spectacles et activités sportives qui sont évidemment nécessaires à l'exploitation attendue de ces sites et pour que chaque Bordelais trouve sa place. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, il nous semble que ce qui est regrettable tout d'abord c'est qu'un bilan de la part de l'ancien délégataire, c'est-à-dire Axel Véga, n'ait pas été réalisé.

En effet, lors de la dernière délégation de service public Axel Véga s'était engagé à réaliser certaines propositions : des stages sportifs d'été, de cyclisme, d'athlétisme, de rollers, de danses sportives, bref des opérations grand public comme par exemple 6 heures de patinage, 6 heures de cyclisme non stop. Cela avait été proposé mais je ne suis pas certain que tout ceci ait été réalisé.

Donc je ne sais pas si ce bilan a été fait. S'il existe nous aurions aimé l'avoir afin de savoir si les engagements ont réellement été tenus.

Mais aujourd'hui on change la règle du jeu. Le contrat d'affermage permet aussi de remédier à certaines préconisations de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport du 22 mars 2011 concernant la régie des sports, notamment sur la révision du niveau de fréquentation minimal, sur la révision du dispositif de sondage effectué par le régisseur lui-même, sur la définition d'un plan de contrôle financier et matériel de la régie, bref une quantité de points qui sont bien évidemment évacués grâce au changement de contrat d'affermage.

Aujourd'hui on nous dit qu'Axel Véga est le meilleur pour ces équipements. Soit. Pas le moins cher mais le meilleur, car celui qui a le mieux répondu aux attentes de la Ville est donc Axel Véga.

Facile pour l'équipe en place de répondre aux questions. C'est ainsi qu'on peut lire :

« Axel Véga expose dans le détail l'organisation technique. L'offre de Vert Marine reste imprécise. »

Evidemment c'est plus facile quand on est en place.

Ou encore :

« Sur les moyens humains et matériels l'offre d'Axel Véga est détaillée, alors que Vert Marine manque de précision, d'analyse. »

Si cela vous étonne encore Mme PIAZZA, moi pas. Axel Véga est en place et pas Vert Marine.

Le rapport conclut donc que :

« Axel Véga est le candidat qui a su le mieux démontrer son savoir-faire et exposer son projet qui repose sur des valeurs partagées avec la Ville. »

Il me semble que la messe était dite dès ce rapport technique.

Pourtant Axel Véga propose une compensation plus importante pour la ville : 960.000 euros par an en moyenne sur 4 ans, contre 922.000 euros par an pour Vert Marine.

Pour une fois qu'on aurait pu éviter de perdre un peu moins d'argent sur ces équipements, la Ville choisit le plus cher. C'est assez amusant, Mme PIAZZA, parce que j'ai pris les exposés des motifs des choix des candidats d'il y a 5 ans. A l'époque on disait qu'Axel Véga était intéressant parce qu'il proposait le prévisionnel le plus faible pour la ville, rémunérations fixes et variables incluses. Comme quoi 5 ans après on est capable de changer de vision.

Axel Véga, nous avons des questions, notamment sur le stadium. On nous dit qu'Axel Véga sera le meilleur pour les équipements. Moi j'ai tendance à dire : on verra. Attendons à l'usage. Mais déjà les comptes prévisionnels nous annoncent des entrées en baisse sur cet équipement malgré des propositions aussi alléchantes que des courses de lévriers ou des parcours pour chiens. Axel Véga y croit tellement qu'il nous annonce même 10.000 entrées de moins en 4 ans sur cet équipement.

Pour finir sur l'aspect financier, nous constatons de nouveaux postes de charges, notamment celui des frais d'assistance Véga, la société mère, frais d'assistance qui étonnamment n'apparaissaient pas dans les comptes des années antérieures.

Au final la ville a voulu continuer avec Axel Véga sans se lancer dans un changement de délégataire. L'avenir est sombre sur certains de ces équipements, je pense notamment au stadium ou à la patinoire. L'avenir donc nous dira si ce choix a été le bon.

Ce qui est certain c'est que le déficit incombera dorénavant entièrement à Axel Véga. Il sera intéressant de noter au bout d'un an si des différences notables de résultats se font sentir maintenant qu'ils assument seuls le déficit classique de ces équipements.

M. LE MAIRE. -

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui de renouveler nos engagements réciproques avec Axel Véga, filiale du groupe Fimalac bien connu également comme actionnaire majoritaire de l'agence de notation Fitch.

Sur le fond et quelle que soit par ailleurs la qualité du dossier je ne peux que déplorer que notre ville finance indirectement une organisation qui au cœur de la crise n'a eu de cesse que de tirer contre l'Etat français donc indirectement contre les collectivités locales entre-autres. C'est un choix. Mais laissons cela.

Sur le fond je suis d'accord avec l'essentiel de ce que vient de dire M. PAPADATO. Les deux offres paraissent équilibrées. Tout au plus a-t-on pu reprocher à Vert Marine un certain flou sur certaines formulations alors que son offre financière était mieux-disante.

A-t-on demandé à ce candidat d'explicitier son offre sur des détails qui pouvaient nous poser problèmes ?

D'autre part lors du Conseil Municipal du 24 septembre nous avons eu communication du rapport d'activité d'Axel Véga. Par rapport à ce document la part fixe baisse de 145.000 à 100.000 euros à partir de 2013, c'est-à-dire 45% de baisse. Pouvons-nous savoir, Mme PIAZZA, si la part variable viendra compenser pour le fermier à périmètre constant son manque à gagner ? Sinon on ne comprend pas son intérêt, sauf bien sûr à part la remontée pour la société Véga qu'a soulevée déjà Patrick PAPADATO.

Par ailleurs la fermeture plus longue que prévu de la patinoire paraît ne pas(?) impacter ce résultat, d'autant plus que j'ai cru lire quelque part dans ce dossier, mais je ne le retrouve pas, qu'on attendait simplement un retour de 45.000 euros sur la patinoire, ce qui me paraît relativement faible. N'y a-t-il pas une erreur sur ce point-là ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Mme PIAZZA

MME PIAZZA. -

Je vais répondre très rapidement. L'obligation de la collectivité consiste d'abord à assurer l'égalité de traitement des candidats, pas de faire en sorte que les candidats soient égaux. Et on choisit le mieux-disant et pas nécessairement le moins-disant. C'est donc la qualité de la proposition qui prime. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi Axel Véga.

M. LE MAIRE. -

Merci.

On va mettre cette délibération au vote :

Votes contre ?

Abstentions ?

Les socialistes votent pour ? C'est juste une petite vérification.

(Réponse affirmative)

Merci.